FRE f. 8528

8528

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 11204

DE LA MULTIPLICATION DES LÉGUMES ET PLANTES POTAGÈRES;

Par J. M. COUPÉ (de l'Oise).

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LES bestiaux, les viandes sont devenus rares. On sent par-tout le besoin d'y suppléer par la plus grande abondance de légumes. Ils auroient toujours dû nous en tenir lieu, & à présent sur-tout que la culture les a portés à leur perfection.

Les légumes sont la moitié du pain du peuple; ils sont ses douceurs & sa boucherie, & le riche lui-même y est ramené autant par goût que par satiété.

Lorsque l'on voit les environs de Strasbourg, de Lille, de Paris, & la prodigieuse quantité de légumes, de racines, de plantes potagères, de fruits de toute espèce dont la terre est couverte, on s'arrête pour contempler tant de richesses alimentaires; on se dit: nos champs pourroient en produire autant; faisons donc aussi sortir de la terre tous ces végétaux nourriciers, & couvrons la de toutes les variétés de subsistances.

Nous parcourons les plages immenſes de nos départemens : elles nous préſentent en bien des endroits la terre travaillant ſeule, des terreins laiſſés en pacage, en prairies, en landes ; la charrue effleurant la terre en grand, & produiſant au loin une vaſte uniformité de ſeigles, de bleds, d'avoine, de maïs ; à peine apperçoit-on en quelques endroits la bèche induſtrieuſe & la greffe. Pluſieurs départemens n'ont point de fruits, de légumes : on y voit quelques vaches maigres, & le peuple par-tout réduit à ſon pain noir, & à quelques plantes potagères arides & ſans ſaveur. Laiſſerons-nous ainſi dans le dénuement & la ſéchereſſe la preſque univerſalité des campagnes, qui n'attendent qu'une meilleure culture & la direction de la ſurveillance publique pour nous combler de tous les biens ?

La ſurface de la terre ſe refuſe-t-elle à recevoir nos diverſes plantations ? Ne ſera-t-elle pas auſſi bien décorée par des poiriers, que par les haies & les fruits a erbes de nos hameaux ? Le ſoleil ne mûrit-il pas auſſi bien une bonne pomme, une belle pèche (1), que les prunes ſauvages ? Les roſées, enfin, & les pluies n'entrent-elles point auſſi aiſément dans la végétation de légumes ſucculens & choiſis, que dans celle de quelques choux coriacés ou de miſérables poireaux d'un cloſeau inculte ?

Donnons des facilités à l'homme champêtre, & met-

(1) Les ci-devant ſeigneurs ont fait de grandes dépenſes pour leurs parcs & jardins. Depuis quelques années ils ont ſenti qu'ils s'étoient égarés dans un goût auſſi ridicule que faſtueux : ils ont fait un pas pour revenir au point d'où ils étoient partis, à la nature ſimple & variée. Mais leurs maſures dorées, leurs ponts affectés, leurs ruines, leurs déſerts ſimulés, annoncent qu'ils ne ſentent pas encore tout le mérite d'une terre cultivée. Il faut arriver au potager, aux eſpaliers, pour y trouver les beautés véritables, & applaudir enfin à leurs dépenſes.

CHICAGO

tons sous ses yeux toutes les richesses que son industrie peut tirer de la terre : ajoutons à son pain aride les légumes & les fruits ; que leurs sucs savoureux rafraîchissent & restaurent son sang appauvri par la peine. De la surabondance des légumes, & même des fruits gâtés, la vache se nourrit encore & le porc s'engraisse, & cela vaut mieux que de tuer sa poule pour la mettre au pot. Mettons chaque individu, la France entière, à portée d'augmenter ses douceurs, & ses subsistances : il y a tout à gagner d'ailleurs pour l'espèce humaine à se reporter vers cette nourriture saine & bienfaisante, la seule que nous consumssions.

Ante sceptrum Dictæi regis, & ante
Impia quàm cæsis gens est epulata juvencis.

Pour arriver à ce genre de culture, à cette amélioration, nous n'avons pas à chercher des moyens dispendieux & extraordinaires : des cultivateurs industrieux & tout formés existent par-tout, il ne s'agit que de les choisir, de les encourager par quelques facilités, & de faire servir leur expérience à l'instruction de tous. Je ne proposerai point d'émolumens ni de places, mais d'exciter l'industrie : accorder un terrein à un homme laborieux, c'est lui fournir le moyen d'étendre son travail ; il n'en fera pas un bénéfice simple, mais il redoublera ses efforts, encouragera ses enfans. Ce terrein produira au centuple ; il fera naître l'émulation, propagera les plantes alimentaires, &, en établissant les bonnes cultures, il doublera le sol de la République.

PROJET DE DÉCRET.

ARTICLE PREMIER.

L'administration de chaque district choisira, dans le courant de brumaire prochain, quatre jardiniers, les

plus laborieux du pays, & leur accordera pour 20 ans à chacun deux arpens de bon terrein national, choisi dans des points séparés les plus commodes pour la communication des différentes parties du district.

II.

Ces jardiniers seront tenus de montrer leur culture à tous ceux qui se présenteront à eux, & de leur fournir les greffes & les meilleures graines à juste prix. Ils jouiront toute leur vie, eux ou leurs enfans, de ce terrein, s'ils remplissent cette obligation avec exactitude.

III.

Tout terrein employé en légumes & plantes potagères est exempt de toutes imposition pendant 10 ans, sans que les bailleurs puissent se prévaloir de cette facilité accordée par la République à la seule industrie.

IV.

Chaque municipalité est invitée à exciter dans sa commune la culture des légumes qui puissent au moins servir à son usage.

V.

L'agent national du district rendra compte à l'assemblée législative tous les ans, au mois prairial, de l'etat & de la propagation des légumes & plantes potagères dans son arrondissement.

DES PLANTATIONS
DES GRANDES ROUTES,

Et des Pépinières générales à établir dans chaque district ;

Par J. M. COUPÉ (de l'Oise).

CITOYENS,

Les combuſtibles devenus rares preſque par-tout en France & les bois dégradés encore en mille endroits réclament votre attention particulière, ſoit pour multiplier ſoit pour ſurveiller les plantations. Je ne parlerai en ce moment que de celles qui trouvent leur place le long des chemins, & ſur leſquelles la police générale a toute autorité.

C'eſt un uſage très-utilement établi que celui de border les chemins de plantations : elles mettent à profit des eſpaces perdus pour la végétation ; elles deſſinent majeſtueuſement les diverſes communications de la République, & les décorent de leur ombrage ; elles peuvent nous procurer une augmentation immenſe d'arbres foreſtiers de toute eſpèce & d'arbres à fruits, de douceurs alimentaires & de matériaux pour toutes les conſtruc-

tions. Calculez le nombre prodigieux d'arbres d'utilité première que vous pouvez produire par une ſimple loi ſur les chemins de poſte, ſeulement à vingt-cinq pieds de diſtance l'un de l'autre ſur les deux bordures.

Eh! quel eſt le voyageur qui ne repoſe avec complaiſance ſes yeux ſur une belle plantation qu'il aborde? Ne parcourt-il pas au contraire avec triſteſſe les portions de ſa route qui ſont vagues, ou étançonnées çà & là de haquots languiſſans, & déshonorés encore par des fractures & des plaies? Si une plantation bien tenue annonce l'activité & l'abondance, cet aſpect annonce la miſère & accuſe encore plus le gouvernement que le mauvais ſol.

Cet état d'incurie étoit un effet des ſervitudes féodales, & le cultivateur lui-même étoit le deſtructeur des plantations qui ne lui apportoient que du dommage. Depuis que les plantations appartiennent aux propriétaires riverains, il n'exiſte plus de plaintes à cet égard, & l'intérêt particulier doit concourir avec l'intérêt général pour établir des plantations complétes ſur toutes les grandes routes, & tout le monde applaudira au décret qui les ordonnera.

Ce n'eſt pas tout cependant de commander de planter, il faut ſavoir le faire ſelon les ſols; il faut un bon choix d'arbres & d'arbres variés: les pépinières ſont rares ou n'exiſtent pas encore; il faut ſur-tout avoir pour but & prendre les moyens de rendre les plantations les plus utiles au bien général.

On a bien vu de grands ſeigneurs, de riches propriétaires planter leurs chemins & remplir leurs terres de faſtueux alignemens d'arbres; mais ces arbres ne donnoient que du feuillage, & ſouvent du bois de peu de valeur. Tel étoit même l'orgueil de la plupart, qu'ils auroient craint de reſſembler aux roturiers, s'ils avoient fait des plantations utiles d'arbres à fruits.

Si cependant au lieu de peupliers, de marronniers, leurs avenues, leurs chemins, leurs parcs avoient été plantés de hêtres, de châtaigniers, de poiriers, de pommiers, de mûriers, &c.; s'ils avoient formé de bonnes pépinières au lieu de garennes, que de richesses n'auroient-ils pas accumulé sur leurs propriétés pour eux-mêmes; que de ressources alimentaires pour le peuple qui les entouroit.

J'ai vu telles portions de routes garnies en belles plantations de pommiers, dont le produit annuel surpasse tous les frais d'entretien & de reconstruction des chemins qu'elles bordent.

Tel doit être l'esprit de la République, celui d'un père économe qui plante pour la nourriture & les divers usages de sa famille: il faut faire entrer tous les propriétaires dans ces vues, les instruire, & leur procurer des pépinières appropriées à leur sol & à leurs besoins.

Ce pourroit être la mission de quelques hommes intelligens & versés dans la connoissance des pépinières, des sols divers & des plantations.

Nous replacerons quand nous voudrons sur le sol fortuné de la France toutes les richesses qui la couvroient jadis; nous ajouterons de nouveaux arbres à fruits à ceux qui y ont existé & qui ont dépéri: formons partout des pépinières variées, & récréons tous les arbres les plus productifs.

Entremêlons çà & là sur les sols qui le comportent des portions de plantation en châtaigniers, qui paroissent avoir long-temps nourri les Celtes nos ayeux, qui nourrissent encore des contrées entières, & qui naguères nous fournissoient ces superbes charpentes que nous allons admirer sur nos édifices gothiques.

Entremêlons des portions alternatives de plantations

en hêtres, cet arbre qui va figurer avec l'olivier, & nous enrichir encore de ſon bois magnifique (1).

Le noyer, l'orme, le frêne doivent conſerver leur rang dans nos plantations; le mûrier doit y prendre ſa place ſelon les ſols, comme un des arbres les plus utiles & qui doit étendre parmi nous une branche d'induſtrie de détail, auſſi aiſée que lucrative.

Le ſapin ne doit pas être oublié dans certaines localités: ſon tronc élancé aux vents & en plein ſoleil acquerra une plus grande dureté pour nos mâtures.

Il eſt ſur-tout de la plus grande importance de placer par-tout dans les terreins propres & de propager les pommiers & les poiriers, même dans la Champagne & la Bourgogne. Leurs célèbres vignobles produiſent des vins pour l'étranger, & laiſſent le peuple ſans boiſſons & ſans fruits. Ce doit être là cependant & ſon ſoutien & ſes douceurs; & l'homme libre ne doit plus être réduit à l'eau & au pain noir, comme les eſclaves pâles & décharnés des intendans, des ſeigneurs & des aides.

Il n'eſt pas de ſol qui ne puiſſe produire une eſpèce d'arbre quelconque. On voit des ſapins s'élever dans des ſables, & des hêtres magnifiques ſur des cranières & des roches; il ne s'agit que de les planter convenablement & l'athmoſphère vient les nourrir. Ce ſera une leçon à

---

(1) On écrit des Pyrénées: « Nous ſommes émerveillés de la » prodigieuſe quantité de faines dont nos forêts ſont chargées; » nous en avons pour toute la République. » Il paroît qu'embarraſſés pour la manière d'en extraire l'huile, & l'inſtruction n'y étant peut-être pas parvenue, les habitans héſitent pour les ramaſſer. Mais on pourroit leur dire qu'ils ont au moins ſix mois pour faire l'huile; qu'ils peuvent toujours ramaſſer les faines, les tenir ſèchement, & les remuer de temps en temps. En attendant, ſi la Convention l'ordonne, on peut publier une planche gravée qui préſente un plan ſimple de pilons & de preſſes.

donner aux propriétaires qui laissent leurs terreins nuds & abandonnés, & les leçons pratiques ne restent jamais sans effet.

Il sera digne de la Convention nationale d'indiquer, par la plantation des grandes routes, le véritable but des plantations en général ; de préparer en même-temps au public des pépinières qui reproduisent sur les fonds des particuliers toutes les bonnes espèces d'arbres, & qui puissent réparer les ravages du temps & des calamités sur un sol où la végétation se plaît à développer toutes ses variétés, & qui, malgré une si longue incurie & tant de fautes, est encore la plus riche de l'Europe.

Commençons par former dans chaque district une pépinière assurée en encourageant un citoyen industrieux dans cette partie, & faisons naître autour de lui des imitateurs.

PROJET DE DÉCRET.

ARTICLE PREMIER.

Il sera accordé dans chaque district quatre arpens de terrein national à l'ouvrier cultivateur reconnu le plus habile en pépinières, pendant vingt-cinq ans, pour y former des pépinières de châtaigniers, de hêtres, de noyers, de pommiers, de poiriers, de mûriers, de sapins, d'ormes & de frênes qu'il vendra à son profit, & quatre cents livres annuellement pendant dix ans.

II.

Si les pépinières sont bien tenues & complétées de bons plants, le pépiniériste en jouira toute sa vie, lui ou ses enfans, ou même il obtiendra le terrein en propriété.

III.

Les autres citoyens qui formeront aussi des pépinières dans le genre de celles de l'article premier, recevront aussi 50 liv. par an pour chaque arpent de terre en pépinière pendant cinq ans.

IV.

Comme il importe que les plants soient vigoureux, & que les graines & fruits de cette année sont d'une excellente qualité, les terreins nationaux seront concédés incessamment par l'administration du district, préparés cet hiver, & ensemences ou plantés à la bonne saison prochaine. Pour les pommiers & poiriers, comme ils doivent tous être à haute tige & les plus vigoureux, les pépiniéristes sont tenus de justifier qu'ils ont pris les sauvageons dans les bois, ou que les pepins qu'ils sèmeront proviennent de pommes ou poires sauvages.

V.

Lorsque les pépinières seront assez avancées pour fournir du plant, l'agent national du district ordonnera, au mois vendemiaire, l'exécution rigoureuse de la loi suivante.

VI.

Les municipalités sont chargées de faire reconnoître sur leur territoire les arbres qui manquent dans les plantations des grandes routes, & les parties de ces routes qui ne seroient pas encore bordées de plantations.

VII.

Elles avertiront les propriétaires riverains de faire regarnir leurs plantations dans les places vuides, & de planter en entier leur bordure encore vacante en bons arbres, à la distance au plus de trente pieds les uns des autres.

VIII.

Les municipalités sont tenues de faire veiller à la conservation de ces plantations, comme aussi d'exiger pendant dix ans que les propriétaires les tiennent garnies d'épines, de tuteurs, fassent sarcler & fouir autour tous les ans, & de leur faire payer, au profit de la commune, 20 sous par pied d'arbres qu'ils auroient négligé de faire planter, ou remplacer à son rang.

IX.

Après que les grandes routes seront complétement plantées, tous les propriétaires riverains des autres chemins seront tenus de garnir aussi leur bordure en bonne plantation, & de les entretenir comme il est porté dans l'article précédent.

X.

L'agent national de chaque district rendra compte au comité d'agriculture tous les ans, au mois pluviôse, de l'état des pépinières & des plantations sur les routes & chemins de son arrondissement.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire, l'an III.